



**Laurence FORTIN,**  
Présidente de la  
commission Aménagement  
du Territoire de Régions de  
France



Cadre bancaire pendant plus de 20 ans, elle rentre dans la vie politique locale comme adjointe au maire de La Roche Maurice, commune du Finistère, en 2008. En 2014, elle devient maire et Vice-Présidente de la Communauté de Landerneau Daoulas en charge des finances et de la prospective. Elue en 2010 conseillère régionale de Bretagne, elle préside la commission économie en 2012. Suite aux élections régionales de 2015, elle devient Vice-Présidente en charge de l'aménagement territorial. Dans ce cadre, elle impulse notamment une dynamique partenariale régionale en direction des centres villes et bourgs. Elle préside également la Commission Aménagement du territoire de l'association Régions de France.

**- Pourquoi avoir accepté de participer aux EGPP 2018 ?**

*D'abord parce que les pays et PÉTR sont de longue date des partenaires privilégiés des régions, et j'y inclus bien évidemment la Bretagne, dans le cadre de leur politique d'aménagement du territoire.*

*Dans un contexte territorial mouvant, l'antériorité des pays, leur capacité à construire un projet de territoire partagé avec une diversité d'acteurs qu'ils soient publics ou privés, toute cette expérience peut être très utile pour alimenter la réflexion des acteurs du développement local afin d'éviter les décrochages et garantir la cohésion territoriale.*

**- Quelle plus-value des Territoires de projets Pays dans la gestion des Fonds européens ?**

*En Bretagne, nous avons fait le choix de territorialiser chacun des fonds européens dont nous avons la charge pour couvrir l'ensemble du territoire. L'intérêt de ce choix, c'est de garantir à tous les territoires une capacité à bénéficier des fonds européens qui puissent correspondre à leurs besoins et aux initiatives qui font vivre les territoires.*

*On voit là toute la plus-value des territoires de projets que sont les pays, PÉTR, auxquelles s'adjoignent désormais certaines intercommunalités, souvent issues d'anciens pays, pour assurer ce rôle puisqu'il s'agit à la fois de garantir une allocation des fonds en cohérence avec une stratégie de territoire qu'ils ont eux-mêmes élaborée, avec une exigence de proximité pour accompagner les porteurs de projet, dans leur diversité, et leur permettre d'en bénéficier. Cette expérience de terrain s'avère indiscutablement précieuse pour les nouvelles autorités de gestion que sont les régions depuis 2014.*